



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Privas

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 14h00,

Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDÈCHE, dûment convoqué, s'est réuni salle du Tissage à Les Ollières-sur-Eyrieux sous la Présidence de Yann VIVAT, Président de la Communauté d'Agglomération.

**Nombre de
membres :**

en exercice : 69
présents : 48
votants : 62

**Date de la
convocation :**
23 avril 2026

Présents :

Mesdames Alexandra MABILLE, Denise CHOCHILLON, Karine TAKES, Laetitia SERRE, Célia VIDAL, Christine HASSE, Marie-Josée SERRE, Sandrine MÉJEAN, Nadège RIADHI, Hélène BAPTISTE, Victoria BRIELLE, Coralie HILAIRE, Marie-Cécile ROLLIN, Marie-Pierre TABOUL, Françoise TRESCOL, Aline CAROUGE, Anne TERROT-DONTENWILL, Martine FINIELS, Magalie VACQUIER.

Messieurs Jérôme BERNARD, Alain SALLIER, Arnaud De CAMBIAIRE, Florent SOUBRILLARD, Jean-Pierre ASTRUC, Gérard BROSSE, Jean-Pierre LADREYT, Ali-Patrick LOUAHALA, Jérôme LEBRAT, Éric JOANNY, François BLACHE, Roland SADY, Matthias CLAIR, Michel VALLA, Hervé ROUVIER, Paul GENSEL, Christian MARNAS, José VARANDAS, Sébastien VERNET, Yann VIVAT, Michel CIMAZ, Michel DERAMECOURT, Christian FÉROUSSIER, Gilles DURAND, Francis GIRAUD, Frédéric GARAYT, Jacquy BARBISAN, Gilles BRAULT, Jean-Luc HEASSIG.

Excusés :

Mesdames Valérie MOULIN (procuration à Nadège RIADHI), Gwendoline BERGOUS (procuration à Jérôme LEBRAT), Isabelle MASSEBEUF (pouvoir à Paul GENSEL), Mathilde GROBERT (procuration à Victoria BRIELLE), Lorène TROADEC (procuration à Arnaud De CAMBIAIRE), Corine LAFFONT (procuration à Frédéric GARAYT), Sandrine CHAREYRE (procuration à Martine FINIELS), Chantal HAMM (procuration à Yann VIVAT).

Messieurs Rémi LE CORRE (procuration à Karine TAKES), Samir TAZEROUTI (procuration à Sandrine MÉJEAN), Christophe VIGNAL (procuration à Gérard BROSSE), Julien FOUGEIROL (procuration à Alain SALLIER), Mathieu MOREAU (procuration à Marie-Cécile ROLLIN), Éric BROUCKE (procuration à Florent SOUBRILLARD).

Absents : François ARSAC, Doriane LEXTRAIT, Marie-José VOLLE, Éric SALADINO, Valérie HILAIRE, Cécile MARTIN, Ghislaine CHAMBON.

Secrétaire de séance : Coralie HILAIRE

Délibération n°2026-04-29/92

OBJET : ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE AU SEIN DU SYNDICAT SYDEO SERVICE PUBLIC DE L'EAU CŒUR D'ARDÈCHE

Rapporteur : Yann VIVAT

- Vu les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;

RIOUFOL	MAGALY	SUPPLEANT	COMMUNE DE
SALLIER	ALAIN	TITULAIRE	COMMUNE DE CHALENCON
DONY	STEPHANE	SUPPLEANT 1	COMMUNE DE CHALENCON
CHATRON	AGNES	SUPPLEANT 2	COMMUNE DE CHALENCON
GIRAUD	FRANCOIS	TITULAIRE	COMMUNE DE CHOMERAC
BERNARD	ROMAIN	SUPPLEANT 1	COMMUNE DE CHOMERAC
AMBLARD	CYRIL	SUPPLEANT 2	COMMUNE DE CHOMERAC
VIDAL	CELIA	TITULAIRE	COMMUNE DE COUX
HILAIRE	VIVIEN	SUPPLEANT 1	COMMUNE DE COUX
PRALY	MARIJANE	SUPPLEANT 2	COMMUNE DE COUX
ARNAUD	GILLES	TITULAIRE	COMMUNE DE CREYSSEILLES
VIGUIER	AGNES	SUPPLEANT	COMMUNE DE CREYSSEILLES
FAURE	AURELIEN	SUPPLEANT	COMMUNE DE CREYSSEILLES
CHAMP	LUC	TITULAIRE	COMMUNE DE FLAVIAC
BERNARD TONKENS	CHRISTINE	SUPPLEANT 1	COMMUNE DE FLAVIAC
SAGNES	HUGUES	SUPPLEANT 2	COMMUNE DE FLAVIAC
BOISSY	JEAN-PIERRE	TITULAIRE	COMMUNE DE GLUIRAS
FAYARD	TIMOTHEE	SUPPLEANT 1	COMMUNE DE GLUIRAS
SALZMANN	FRANCOIS	SUPPLEANT 2	COMMUNE DE GLUIRAS
SERRE	MARIE JOSEE	TITULAIRE	COMMUNE DE GOURDON
BENLIAN	JEAN-PIERRE	SUPPLEANT	COMMUNE DE GOURDON
HAZEBROUCK	ANDRE	SUPPLEANT	COMMUNE DE GOURDON
AMBERT	GERARD	TITULAIRE	COMMUNE DE LE POUZIN
VIGNAL	CHRISTOPHE	SUPPLEANT 1	COMMUNE DE LE POUZIN
FERRIER	FABIEN	SUPPLEANT 2	COMMUNE DE LE POUZIN
VERNET	CHRISTINE	TITULAIRE	COMMUNE DE LYAS
JOANNY	ERIC	SUPPLEANT	COMMUNE DE LYAS
DEDEYNE	MICKAEL	SUPPLEANT	COMMUNE DE LYAS
BOUCHET	MARC	TITULAIRE	COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
MERLAND	DIDIER	SUPPLEANT	COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
BLACHE	FRANCOIS	SUPPLEANT	COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
SADY	ROLAND	TITULAIRE	COMMUNE DE POURCHERES
RENARD	GEOFFREY	SUPPLEANT	COMMUNE DE POURCHERES
DURAND	JEAN-LOUIS	SUPPLEANT	COMMUNE DE POURCHERES
FRANC	DENIS	TITULAIRE	COMMUNE DE PRANLES
CLAIR	MATTHIAS	SUPPLEANT 1	COMMUNE DE PRANLES
VIALLE	DENIS	SUPPLEANT 2	COMMUNE DE PRANLES
SOUBRILLARD	ALAIN	TITULAIRE	COMMUNE DE PRIVAS
ANDONI	THIERRY	SUPPLEANT	COMMUNE DE PRIVAS
MARNAS	CHRISTIAN	SUPPLEANT	COMMUNE DE PRIVAS
VERNET	SEBASTIEN	TITULAIRE	COMMUNE DE ROCHESSAUVE
VIDAL	CARINE	SUPPLEANT 1	COMMUNE DE ROCHESSAUVE
MOUTON	JOSIANE	SUPPLEANT 2	COMMUNE DE ROCHESSAUVE
ROCHE	STEPHANE	TITULAIRE	COMMUNE DE SAINT CIERGE LA SERRE
CHABRIERE	JEAN-FRANCOIS	SUPPLEANT	COMMUNE DE SAINT CIERGE LA SERRE
MOUTON	SERGE	SUPPLEANT	COMMUNE DE SAINT CIERGE LA SERRE
MOULIN	PATRICK	TITULAIRE	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE SERRE
HAVOND	JEAN-MARC	SUPPLEANT 1	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE SERRE

MEYSSONNIER	VINCENT	SUPPLEANT 2	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE SERRE
GIRAUD	FRANCIS	TITULAIRE	COMMUNE DE SAINT JULIEN DU GUA
HUBERT	FRANCIS	SUPPLEANT	COMMUNE DE SAINT JULIEN DU GUA
NEANT	NEANT	SUPPLEANT	COMMUNE DE SAINT JULIEN DU GUA
FOUGEIROL	JULIEN	TITULAIRE	COMMUNE DE SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN
ROUBY	THIERRY	SUPPLEANT	COMMUNE DE SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN
TROADEC	LORENE	SUPPLEANT	COMMUNE DE SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN
LEVEQUE	MICHEL	TITULAIRE	COMMUNE DE SAINT PRIEST
COUTIER	THIERRY	SUPPLEANT	COMMUNE DE SAINT PRIEST
CHAREYRE	SANDRINE	SUPPLEANT	COMMUNE DE SAINT PRIEST
HAESSIG	JEAN-LUC	TITULAIRE	COMMUNE DE VEYRAS
ROSSIGNOL	ANTOINE	SUPPLEANT	COMMUNE DE VEYRAS
CARRE	PHILIPPE	SUPPLEANT	COMMUNE DE VEYRAS
BAECHLER	MATTHIEU	TITULAIRE	COMMUNE DE ROMPON
VIVAT	YANN	SUPPLEANT	COMMUNE DE ROMPON
DUMAS	EMMANUEL	SUPPLEANT	COMMUNE DE ROMPON

Le Conseil communautaire constate que :

- une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir la nomination prend effet immédiatement et le Président donne donc lecture des vingt-quatre (24) représentants titulaires et des quarante-huit (48) représentants suppléants de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche au sein du Syndicat SYDEO Service public de l'eau cœur d'Ardèche, à savoir :

MABILLE	ALEXANDRA	TITULAIRE	COMMUNE DE AJOUX
ADANG	AURELIE	SUPPLEANT	COMMUNE DE AJOUX
VERDIER	GEORGES	SUPPLEANT	COMMUNE DE AJOUX
LEYNAUD	JEAN	TITULAIRE	COMMUNE DE ALISSAS
BERNARD	JEROME	SUPPLEANT	COMMUNE DE ALISSAS
BACCONNIER	CELINE	SUPPLEANT	COMMUNE DE ALISSAS
SERRE	LEATITIA	TITULAIRE	COMMUNE DE BEAUVENE
GRAND	ELOI	SUPPLEANT	COMMUNE DE BEAUVENE
RIOUFOL	MAGALY	SUPPLEANT	COMMUNE DE BEAUVENE
SALLIER	ALAIN	TITULAIRE	COMMUNE DE CHALENCON
DONY	STEPHANE	SUPPLEANT 1	COMMUNE DE CHALENCON
CHATRON	AGNES	SUPPLEANT 2	COMMUNE DE CHALENCON
GIRAUD	FRANCOIS	TITULAIRE	COMMUNE DE CHOMERAC
BERNARD	ROMAIN	SUPPLEANT 1	COMMUNE DE CHOMERAC
AMBLARD	CYRIL	SUPPLEANT 2	COMMUNE DE CHOMERAC
VIDAL	CELIA	TITULAIRE	COMMUNE DE COUX
HILAIRE	VIVIEN	SUPPLEANT 1	COMMUNE DE COUX
PRALY	MARIJANE	SUPPLEANT 2	COMMUNE DE COUX
ARNAUD	GILLES	TITULAIRE	COMMUNE DE CREYSSEILLES
VIGUIER	AGNES	SUPPLEANT	COMMUNE DE CREYSSEILLES
FAURE	AURELIEN	SUPPLEANT	COMMUNE DE CREYSSEILLES
CHAMP	LUC	TITULAIRE	COMMUNE DE FLAVIAC
BERNARD TONKENS	CHRISTINE	SUPPLEANT 1	COMMUNE DE FLAVIAC
SAGNES	HUGUES	SUPPLEANT 2	COMMUNE DE FLAVIAC
BOISSY	JEAN-PIERRE	TITULAIRE	COMMUNE DE GLUIRAS

FAYARD	TIMOTHEE	SUPPLEANT 1	COMMUNE DE GLUIRAS
SALZMANN	FRANCOIS	SUPPLEANT 2	COMMUNE DE GLUIRAS
SERRE	MARIE JOSEE	TITULAIRE	COMMUNE DE GOURDON
BENLIAN	JEAN-PIERRE	SUPPLEANT	COMMUNE DE GOURDON
HAZEBROUCK	ANDRE	SUPPLEANT	COMMUNE DE GOURDON
AMBERT	GERARD	TITULAIRE	COMMUNE DE LE POUZIN
VIGNAL	CHRISTOPHE	SUPPLEANT 1	COMMUNE DE LE POUZIN
FERRIER	FABIEN	SUPPLEANT 2	COMMUNE DE LE POUZIN
VERNET	CHRISTINE	TITULAIRE	COMMUNE DE LYAS
JOANNY	ERIC	SUPPLEANT	COMMUNE DE LYAS
DEDEYNE	MICKAEL	SUPPLEANT	COMMUNE DE LYAS
BOUCHET	MARC	TITULAIRE	COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
MERLAND	DIDIER	SUPPLEANT	COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
BLACHE	FRANCOIS	SUPPLEANT	COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
SADY	ROLAND	TITULAIRE	COMMUNE DE POURCHERES
RENARD	GEOFFREY	SUPPLEANT	COMMUNE DE POURCHERES
DURAND	JEAN-LOUIS	SUPPLEANT	COMMUNE DE POURCHERES
FRANC	DENIS	TITULAIRE	COMMUNE DE PRANLES
CLAIR	MATTHIAS	SUPPLEANT 1	COMMUNE DE PRANLES
VIALLE	DENIS	SUPPLEANT 2	COMMUNE DE PRANLES
SOUBRILLARD	ALAIN	TITULAIRE	COMMUNE DE PRIVAS
ANDONI	THIERRY	SUPPLEANT	COMMUNE DE PRIVAS
MARNAS	CHRISTIAN	SUPPLEANT	COMMUNE DE PRIVAS
VERNET	SEBASTIEN	TITULAIRE	COMMUNE DE ROCHESSAUVÉ
VIDAL	CARINE	SUPPLEANT 1	COMMUNE DE ROCHESSAUVÉ
MOUTON	JOSIANE	SUPPLEANT 2	COMMUNE DE ROCHESSAUVÉ
ROCHE	STEPHANE	TITULAIRE	COMMUNE DE SAINT CIERGE LA SERRE
CHABRIERE	JEAN-FRANCOIS	SUPPLEANT	COMMUNE DE SAINT CIERGE LA SERRE
MOUTON	SERGE	SUPPLEANT	COMMUNE DE SAINT CIERGE LA SERRE
MOULIN	PATRICK	TITULAIRE	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE SERRE
HAVOND	JEAN-MARC	SUPPLEANT 1	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE SERRE
MEYSSONNIER	VINCENT	SUPPLEANT 2	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE SERRE
GIRAUD	FRANCIS	TITULAIRE	COMMUNE DE SAINT JULIEN DU GUA
HUBERT	FRANCIS	SUPPLEANT	COMMUNE DE SAINT JULIEN DU GUA
NEANT	NEANT	SUPPLEANT	COMMUNE DE SAINT JULIEN DU GUA
FOUGEIROL	JULIEN	TITULAIRE	COMMUNE DE SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN
ROUBY	THIERRY	SUPPLEANT	COMMUNE DE SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN
TROADEC	LORENE	SUPPLEANT	COMMUNE DE SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN
LEVEQUE	MICHEL	TITULAIRE	COMMUNE DE SAINT PRIEST
COUTIER	THIERRY	SUPPLEANT	COMMUNE DE SAINT PRIEST
CHAREYRE	SANDRINE	SUPPLEANT	COMMUNE DE SAINT PRIEST
HAESSIG	JEAN-LUC	TITULAIRE	COMMUNE DE VEYRAS
ROSSIGNOL	ANTOINE	SUPPLEANT	COMMUNE DE VEYRAS
CARRE	PHILIPPE	SUPPLEANT	COMMUNE DE VEYRAS
BAECHLER	MATTHIEU	TITULAIRE	COMMUNE DE ROMPON
VIVAT	YANN	SUPPLEANT	COMMUNE DE ROMPON
DUMAS	EMMANUEL	SUPPLEANT	COMMUNE DE ROMPON

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Yann VIVAT



La Secrétaire de séance,
Coralie HILAIRE

A blue ink signature of Coralie Hilaire is written in a stylized, cursive manner.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr